

Madame la Sénatrice,  
Monsieur le Sénateur,

Je suis artiste-auteur-ice et je viens vers vous au sujet de la proposition de loi n°107, portée par la sénatrice Monique de Marco, enregistrée à la Présidence du Sénat le 31 octobre 2024, visant à garantir la continuité des revenus des artistes-auteur-ices.

Cette proposition de loi a pour objectif l'entrée des artistes-auteur-ices dans la caisse commune de l'assurance chômage. Cette avancée sociale majeure permettrait aux artistes-auteur-ices de sortir de la précarité systémique que nous connaissons depuis toujours.

Vous le savez certainement, aucun livre, film, spectacle vivant, aucune création visuelle, plastique, graphique ou sonore, ne peut exister sans le travail initial d'un artiste ou d'un auteur. Nous sommes à l'origine de toute œuvre, la condition *sine qua non* de la création contemporaine, l'élément moteur de la vie culturelle et intellectuelle de notre pays. Notre travail fait vivre, notamment, les secteurs de la musique, de l'art contemporain, des arts visuels, de l'édition, du design, du cinéma, du spectacle vivant; des secteurs qui génèrent des bénéfices colossaux (environ 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, selon les chiffres du ministère de la Culture), et qui créent des centaines de milliers d'emplois (environ 700 000, rien que dans le secteur de la Culture, selon les mêmes sources).

Bien qu'à la source de l'activité économique de la Culture, la plupart des artistes-auteur-ices vivent dans l'incertitude économique et la pauvreté, en raison de la discontinuité de leurs revenus et d'une couverture sociale incomplète. (Vous trouverez toutes les infos sur ce site: [www.continuite-revenus.fr](http://www.continuite-revenus.fr))

Ce nouveau droit s'inscrit dans la continuité des dispositifs en place. Affilié-es au régime général de la Sécurité sociale, nous bénéficions déjà des droits des salarié-es en ce qui concerne la retraite, la maladie et la famille. La PPL propose d'étendre ces prestations au chômage, conformément d'ailleurs aux recommandations du Parlement européen, qui dans sa résolution du 21 novembre 2023 alerte sur les droits des artistes-auteur-ices, indiquant qu'ils et elles devraient comme tous-tes les travailleuse-s bénéficier « du droit à un salaire minimum, à des congés payés et aux prestations de chômage ».

La sécurisation des conditions de travail des artistes-auteur-ices est essentielle pour que continuent d'éclorre des talents de tous âges et de toutes conditions sociales, qui font la richesse de la vie culturelle de notre pays.

Cette mesure est d'autant plus indispensable à l'heure où le recours à l'intelligence artificielle et la réforme du RSA font peser une menace sur l'activité des artistes-auteur-ices.

Je me tiens à votre disposition pour discuter avec vous des conditions de vie et de travail des artistes-auteur-ices dans les prochaines semaines.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre soutien, et vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sentiments respectueux.